



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	30/04/2025
<b>Date d'Affichage</b>	02/05/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	8
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,  
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC

**Absents :**

Mr Nicolas MARTINAIS  
Mme Sylvie COUPE

N°077-2025

**Lancement de la procédure pour un logement au presbytère**

Monsieur le Maire rappelle les impayés concernant une famille logée au presbytère et qui est partie sans donner son préavis début octobre 2024.

Nous avons consulté les honoraires des commissaires de justice. Le cabinet HERBETTE-BOUQUET indique un coût compris entre 1 000 € et 1 500 €. Nous souhaitons lancer la procédure concernant ces locataires. A ce jour, les impayés s'élèvent à 9 273.31 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :**

- **De LANCER** la procédure concernant le logement du presbytère contre les locataires précédents
- **De MANDATER** le commissaire de justice pour mettre en oeuvre la procédure
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le